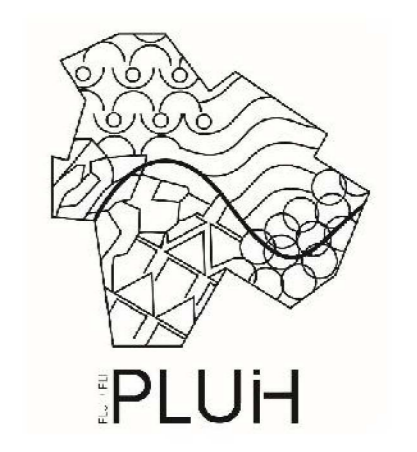


Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Commune	Destination	Surface en m ²
24	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	251
25	Extension lagune	LOUAILLES	Commune	753
26	Création voie	LOUAILLES	Commune	1351
27	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	949
28	Création accès	LOUAILLES	Commune	348
29	Création cheminement doux	LOUAILLES	Commune	183
37	Création cheminement doux	SARTE-SUR-SARTHE	Commune	179678
45	Création cheminement doux	VIDON	Commune	323
69	Création cheminement doux	VIDON	Commune	1659

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

- Zones urbaines :**
- Uh - Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt patrimoniale)
 - Uhp - Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt pavillonnaire)
 - Uhd - Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (à vocation plutôt collective)
 - Ua - Zone urbaine à vocation principale d'activités
 - Ue - Zone urbaine à vocation principale d'équipement
- Zones à urbaniser :**
- 1AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court ou moyen terme)
 - 1AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court ou moyen terme)
 - 1AUE - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement (à court ou moyen terme)
 - 2AUh - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à moyen ou long terme)
 - 2AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à moyen ou long terme)
- Zone agricoles :**
- A - Zone agricole
 - As - STECAL activités en zone agricole
 - Ad - Zone agricole à constructibilité limitée
 - Aeq - STECAL équipement équin en zone agricole
- Zones naturelles :**
- N - Zone naturelle
 - Nenr - Zone naturelle à vocation principale de production d'énergie renouvelable
 - Ngv - STECAL aires d'accueil et terrains familiaux pour les GDV au titre du L.151.13 du CU
 - Nj - Zone naturelle à vocation de jardins
 - NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Np - Zone naturelle protégée
 - Nt - STECAL tourisme en zone naturelle
- Prescriptions ponctuelles :**
- Patrimoine bâti à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Petit patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
 - Arbres isolés à protéger au titre du paysage L.123-1-7 du CU
- Prescriptions linéaires :**
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU
 - Linéaire de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
 - Hale à préserver au titre du L.151-19 du CU
 - Hale à préserver au titre du L.151-23 du CU
 - Hale classée au titre du L.113-1 du CU
- Prescriptions surfaciques :**
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
 - Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
 - Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU
 - Orientation d'aménagement et de programmation au titre du L.151-6 et 7 du CU
- Informations :**
- Risque minier et cavité souterraine :
 - Fort
 - Moyen
 - Faible
 - PPRNI - Risque inondation :
 - Fort
 - Moyen
 - Faible
 - Section cadastrale (avec numéro de feuille)



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Dossier d'Approbation

REGLEMENT GRAPHIQUE
Echelle 1/6 000^{ème}

Commune de LOUAILLES

Avec section cadastrale

Vu pour être annexé à la délibération du 09 avril 2021
Pour la Communauté de Communes du Pays Sabolien
Le Président

